



## **Conseil Municipal : Séance du 11 avril 2017**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

**Présents** : Mmes Brachet, Copinne, Flambeaux, Peltier et Roynette.  
MM. Arnould, Ducoudray, Picot, Robin, Scolari, Stillen et Valsesia.

**Absents** : MM. Petitjean et Wisniewski.

**Secrétaire de séance** : Mr Hervé Valsesia.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2017.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
- Affecte le résultat d'exploitation de 637 045.55 € pour le budget communal.
- Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2016 aux 3 taxes directes locales.

### **Budget Primitif 2016 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes	1 045 150.55 €
Section d'investissement : Dépenses et Recettes	742 852.16 €

### **Demandes de subventions :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de :

- 310 € à l'école de Sécheval pour une sortie scolaire de la classe maternelle.
- 50 € à l'AFSEP (*Association Française des sclérosés en Plaques*).
- ne donne pas suite aux autres demandes de subventions.

### **Tarif annuel de mise à disposition de parcelle de terrain communal :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, fixe à 20 € pour l'exercice 2017, la redevance pour mise à disposition d'une parcelle de terrain communal à un particulier.

### **Convention de gestion et d'entretien RD 31 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental pour gestion et entretien des aménagements dans laquelle la Commune s'engage à assurer, à ses frais, la gestion, le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des ouvrages créés dans le cadre des travaux à venir rue d'Auny et Dauphine sur le RD 31

### **Versement participations FDEA :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mandater à l'article 2041582, opération d'investissement 201709 du BP 2017, les participations à la FDEA (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes) concernant les travaux d'enfouissement dans Sécheval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.